



Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal

MARDI 5 SEPTEMBRE 2023

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Convocation :

29 août 2023

Affichage convocation :

29 août 2023

L'an deux mille vingt-trois

Le cinq septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoît, BOURSON Marie-Charlotte, AZIERE Francis, CARNEIRO Antonio, VAILLOT Mathieu.

Absents excusés : ROYER Mathieu ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain, DI MALTA Magali.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du mardi 5 septembre 2023, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

Le Conseil municipal a été sollicité par le Maire pour ajouter à l'ordre du jour un nouveau point, en ce qui concerne une décision modificative à prendre pour permettre de réaliser une opération d'ordre budgétaire concernant l'intégration à l'actif de la commune d'un bien sans maître : accord à l'unanimité sur ce point.

- Délibération pour subvention du déplacement du monument aux morts
- Tarifs pour vente de produits alimentaires pour le marché de Noël
- Extension du columbarium
- Informations diverses

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

CONEIL MUNICIPAL

MARDI 5 SEPTEMBRE 2023

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Convocation :

29 août 2023

Affichage convocation :

29 août 2023

L'an deux mille vingt-trois

Le cinq septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoît, BOURSON Marie-Charlotte, AZIERE Francis, CARNEIRO Antonio, VAILLOT Mathieu.

Absents excusés : ROYER Mathieu ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain, DI MALTA Magali.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISION MODIFICATIVE SUR OPERATION BUDGETAIRE AU BP 2023 DE LA COMMUNE POUR COMPTABILISATION D'UN BIEN SANS MAITRE

Le Maire rappelle la délibération du 10 janvier 2023 par laquelle la parcelle cadastrée ZO 5 concernant un bien sans maître est devenue propriété de la commune, cette parcelle ayant répondu à la réglementation applicable aux biens sans maître.

Il expose qu'il convient dorénavant de comptabiliser dans l'actif de la commune ce bien sans maître et d'effectuer une opération d'ordre budgétaire (opération sans incidence sur la trésorerie de la commune) ; cette opération n'ayant pas été prévue au BP 2023 de la commune, il nous faut prendre une décision modificative comme suit :

Section d'investissement : Dépenses :

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : compte 2111 : + 1 500 €

Section d'investissement : Recettes :

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : compte 1321 : + 1 500 €.

Après avoir entendu cet exposé, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de réaliser cette opération d'ordre budgétaire comme présentée ci-dessus par décision modificative du BP 2023 de la commune.

DELIBERATION POUR SUBVENTION DU DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS

Le Maire rappelle que les travaux de déplacement du monument étaient prévus dans le marché public concernant les travaux de construction de bordures de trottoirs le long de la RD 21, actuellement en cours.

Vu l'estimation présentée par BEBV- Bureau d'Etude BRUGGER VIARDOT, Maître d'œuvre, pour la construction de bordures de trottoirs – lot 1 – voirie, réseaux divers pour un montant HT de 289 588.30 € y compris dans ce lot, le déplacement du monument aux morts estimé à 5 913.00 € HT.

Vu l'accord du Conseil Municipal en date du 29/06/2023 pour la réalisation de ces travaux de voirie.
Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès de l'ONCVG-Office National des anciens Combattants et des Victimes de Guerre pour le déplacement du monument aux morts.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide financière de 20 % auprès de l'ONCVG-Office National des anciens Combattants et des Victimes de Guerre pour le financement des travaux de déplacement du monument aux morts.

TARIFS POUR VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES POUR LE MARCHE DE NOEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de l'organisation du Marché de Noël des 25 et 26 novembre 2023, il y a lieu de fixer les tarifs applicables pour la buvette et la vente de produits alimentaires.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Fixe les tarifs pour la buvette du Marché de Noël, comme suit :

Soft	2 €
Bière	2 €
Eau	1 €
Vin chaud	2 €
Café	1 €
Bouteille de Champagne	20 €
Coupe de Champagne	2.50 €

- Fixe les tarifs pour la vente de produits alimentaires du Marché de Noël, comme suit :

Produits sucrés (crêpes, gaufres, beignets, ...)	2 €
Sandwich + chips	3 €

- Précise que ces tarifs seront applicables pour tous les Marchés de Noël organisés à compter de 2023.

EXTENSION DU COLUMBARIUM

Le Maire rappelle que le columbarium a été installé dans le cimetière en 2013 pour un coût de 4 804 € TTC et qu'il comporte six cases dont cinq ont fait l'objet d'une concession. Il sollicite les conseillers municipaux pour réfléchir sur une éventuelle extension de six cases. Un devis a été effectué par l'entreprise qui avait réalisé les travaux d'installation en 2013, pour une estimation de 8 572.80 € TTC. Compte tenu du coût, il est nécessaire d'y réfléchir afin d'envisager toutes les solutions possibles.

INFORMATIONS DIVERSES

Zones d'accélération d'énergies renouvelables : Chaque commune a l'obligation de transmettre aux services de l'Etat, pour décembre 2023, une cartographie communale d'implantation potentielle d'unités de production d'énergies renouvelables, selon la loi de mars 2023.

Compte tenu du délai très court, TCM s'est proposé pour accompagner les communes pour réaliser le zonage à partir d'une carte cadastrale du territoire fournie en format papier par TCM. Une phase de test va être réalisée à l'échelon de 17 communes membres du comité de pilotage (COPIL) en charge de l'élaboration du schéma directeur des énergies renouvelables de TCM. Le COPIL se réunira le 14 septembre prochain pour examiner ces cartes et modéliser la démarche pour toutes les autres communes. Nous serons destinataires d'un kit pour nous venir en aide.

Remplacement de la centrale d'intrusion : suite aux orages de juin dernier, la centrale d'intrusion a été hors service et il convient de la remplacer. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance qui prend en charge ce sinistre avec une franchise de 269.00 €. Le devis sollicité pour le remplacement est estimé à 1 727.24 € TTC et est accepté par les conseillers.

Carte grise du camion de pompiers : après de nombreuses démarches administratives, nous avons enfin reçu la carte grise.

Antenne téléphonique : fin 2022, une demande d'urbanisme a été déposée et acceptée pour les travaux de pose d'une antenne de téléphonie mobile. Un autre opérateur souhaite également installer une antenne similaire sur le territoire de la commune et une demande d'urbanisme sera déposée prochainement.

Séance levée à 21 H 30

05/09/2023

M. CASTEX Jean-Marie		M. ROYER Mathieu	Absent ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain
M. ROGER Sylvain		VAILLOT Mathieu	
Mme GOGIEN Florence		M. ROTHAN Benoît	
M. CORDIER Laurent		M. LUDOT Jean-Raymond	
Mme LEBOEUF Isabelle		Mme DI MALTA Magali	Absente
M. AZIERE Francis		M. CARNEIRO Antonio	
Mme LACAILLE Christine		Mme BOURSON Marie-Charlotte	
Mme LAMOTTE Marie Thérèse			